



201, boulevard du Curé-Labelle,
bureau 304
Sainte-Thérèse, Québec J7E 2X6
Tél. : (450) 621-5546
Fax : (450) 621-2628

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, UN
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT n° 19-01

Le Règlement portant le no 19-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

A ÉTÉ ADOPTÉ par le conseil lors de la séance du 27 novembre 2019 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le **28 janvier 2020** et conséquemment, le Règlement n° 19-01 **ENTRE EN VIGUEUR** à cette date, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toute personne intéressée peut consulter ce Règlement au bureau des municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ou à celui de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, situé au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 à Sainte-Thérèse.

Donné à Sainte-Thérèse, ce 29^e jour du mois de janvier, deux mille vingt.



Kamal El-Batal
Directeur général & Secrétaire-trésorier